



# AIDE À LA LICENCE SPORTIVE



# Aide à la licence sportive

## Qu'est-ce qu'une licence sportive ?

C'est une adhésion à un club affilié à une fédération sportive.

La licence sportive permet d'avoir accès à un grand nombre d'activités organisées par le club. Le licencié est couvert par l'assurance obligatoire de la fédération pour les dommages qu'il pourrait causer ou qu'un tiers pourrait lui causer lors de ces activités.

## La licence est délivrée :

- Par une fédération sportive
- En son nom par un club qui lui est affiliée

## Il existe 3 types de licence :

- La licence **«loisir»**
- La licence **«compétition»**
- La licence **«dirigeant/arbitre»**

## Public éligible ?

- 1 Jeunes de moins de 30 ans
- 2 Résidant à Le Port
- 3 Souhaitant s'inscrire dans un club portoïis

## Montant de l'aide ?

50 € sans conditions de ressources

## Démarches à effectuer :

- Se rendre dans le club sportif de son choix ou retirer un dossier sur [www.ville-port.re](http://www.ville-port.re).
- Déposer le dossier complet ainsi que l'ensemble des documents demandés au club ou à la Direction des Sports.
- Les dossiers sont mensuellement déposés par le club et instruits par la Direction des Sports de la Ville.
- Le montant de l'aide sera déduit du montant de l'adhésion ou remboursé directement par le club aux licenciés



# Formulaire d'inscription

## Identification du demandeur

Nom

Prénom

Sexe  Féminin  Masculin Date de naissance

Adresse

Adresse mail  Téléphone

## Identification du tuteur légal

Nom

Prénom

Date de naissance  Téléphone

## Profil sportif

Nom de l'association

Discipline sportive

Catégorie

Fédération actuelle

## Document à fournir

- Justificatif d'adresse
- Avis d'imposition
- Copie de la licence
- Copie de la pièce d'identité
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (pour les mineurs)

Le demandeur certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. Toute fausse déclaration est susceptible d'être punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée)

Fait à LE PORT, le

Signature

Conformément aux obligations du Règlement (UE) Général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016, nous vous informons que le responsable de traitement est la Mairie de Le Port – Direction de l'Epanouissement Humain / Service des Sports. Les informations non suivies d'un astérisque sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction de votre dossier. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé destinées à instruire votre demande d'aide à licence pour l'année 2019-2020 et réaliser les statistiques demandées sur les résultats de la mise en œuvre de la politique sportive communale, auquel vous consentez dans le cadre des objectifs mentionnés. Les données enregistrées n'ont pas pour finalité une décision automatisée. Peuvent être destinataires de ces données dans la limite de leurs attributions respectives : Les services instructeurs de la Mairie de Le Port : Direction de l'Epanouissement Humain – Service des Sports, Direction de la Cohésion Economique et Sociale : Service Contrat de Ville, selon les modalités établies par délibération n°.... Voté par le conseil municipal en date du 02/04/2019 ;

Les services de l'Etat : Préfecture de La Réunion - Direction de la citoyenneté et de la légalité, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (C.G.E.T.)

Les clubs sportifs - Le Conseil Départemental de l'île de la Réunion - Les autorités de contrôle des collectivités territoriales

Les données personnelles recueillies sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs et conformément aux prescriptions des archives départementales. Dans la mesure où cela est compatible avec les activités du traitement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, droit d'opposition pour des motifs légitimes, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit à la portabilité. Vous avez également la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après décès. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant votre demande à la Déléguée à la protection des données de la Mairie de Le Port par courriel à l'adresse suivante : aurelie.toard@ville-port.re ou par courrier à l'adresse : Mairie de Le Port – 9 Rue Renaudière de Vaux – 97420 LE PORT en joignant un justificatif de votre pièce d'identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif « Licence Sportive pour tous » n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Je peux retirer à tout moment mon consentement et déclare avoir pris connaissance des informations relatives à la protection des données ci-dessus.

02 62 42 79 40



[www.ville-port.re](http://www.ville-port.re)